



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 112146

Texte de la question

M. Jacques-Alain Bénisti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le déremboursement de certains médicaments jugés peu efficaces. S'il peut être compréhensible que certains médicaments prescrits ponctuellement ne soient plus pris en charge par la caisse d'assurance maladie, cela n'est pas le cas pour les personnes atteintes d'affection de longue durée. Il lui demande s'il ne serait pas envisageable que certains médicaments inscrits sur la liste des médicaments déremboursés puissent être à nouveau remboursés en cas de maladies de longue durée comme c'est le cas pour les mucolators, prescrits dans les traitements contre la mucoviscidose.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112146

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12655